



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

DATE D’AFFICHAGE : 24 SEPTEMBRE
2015
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 14

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoïn s’est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.
Date de convocation et d’affichage : 24 septembre 2015

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Marc NICOLE et Francine DUPE, Adjoints,
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD*, Séverine GAIGNOUX, Séverine NAVINEL, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU.

Absent(s) excusé(s) : Mr DALIBARD Stéphane ayant donné procuration à Mme DUPÉ Francine

Mme ANGIN Stéphanie ayant donné procuration à Mr PICHON Yoann

Mr AVRANCHE Christophe

*élu arrivant en cours de séance - au point VIII

Assistait également : Mme Coraline DURAND secrétaire de Mairie.

Mr PICHON Yoann a été élu secrétaire de séance.

OBJET :

MAJORATION DES FACTURES D’EAU

DCM2015-086

Le Maire expose ce point.

Chaque année, la relève des compteurs d’eau est effectuée par l’agent communal des services techniques. Lors de sa tournée, si le compteur n’est pas accessible (présence de ronces, présence de boues ...), la relève ne sera malheureusement pas faite.

Dans ce cas-là, l’administré devra transmettre son relevé avant la date butoir, qui sera définie chaque année par le Maire.

Si des relevés de compteurs s’avèrent non transmis, une estimation de facturation majorée de 10% sera appliquée sur la facturation, selon le mode de calcul suivant, en attendant la régularisation de la facturation :

Montant facture d’eau Année N =

Montant de la facture d’eau Année N-1 + montant de la facture d’eau N-1 x 10 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité, valide la majoration des factures d’eau et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

VOTE : 14 pour - 0 contre - 0 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Mickaël MARQUET

